

APE CAUCADE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du mardi 14 septembre 2021

L'assemblée générale commence à 18h15.

Sont présents :

CALOMILI Cécile - GROSSO Olivier - SIMON Raïssa - HEBRARD Vanessa - WEISS Sophie--
FRANCOIS Laure - LAPOIRIE Marion - HAFDHOUNI Sabrina - SLONSKI Sandrine - LIMANE
Massinissa - RASO Anne-Laure - MARTINEZ Muriel - SIFFERLEN Julie - BABAKILA Shellie - LACOUR
Mélanie - LEVITRE Mélanie - ESCOFFIER Blandine - SARAMITO Céline - CONCHE Audrey - ROSIER
Patricia - LIMANE Djamel - NEBBULA Cyrielle - BONNEFOY Caroline - DRID Sabrina - OUADAHI
Dounya - MASSEAU Sophie

Sont invités à l'assemblée générale : CASABO Lyne, Directrice de maternelle (excusée) et OUARNÉ
Denis, Directeur de l'élémentaire représenté par M. DE AZEVEDO Philippe, enseignant à l'école
élémentaire de Caucade.

Sont représentés (procuration) : BERTIN Déborah (représentée par Julie SIFFERLEN) - FERET
Jennifer (représentée par Vanessa HEBRARD) - GARRIC Lucie (représentée par Vanessa HEBRARD) -
MENED Noura (représentée par Sabrina HAFDHOUNI) - BERTRAND Angélique (représentée par
Blandine ESCOFFIER) - VERSEPUECH Anne-Marie (représentée par Audrey CONCHE) - GIUDICELLI
Angélique (représentée par CALOMILI Cécile)

Ordre du jour :

L'assemblée générale a traité les points de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral : présentation de l'association et de son fonctionnement
- Approbation du rapport d'activités 2020-2021
- Approbation du rapport financier 2020-2021
- Renouvellement du conseil d'administration
- Renouvellement du bureau

- Préparation des élections de parents d'élèves du
- Questions diverses

Accueil des nouveaux arrivants : merci d'être venus. Plusieurs membres de l'APE partant d'ici 1 à 2 ans, il sera important de s'investir pour voir comment fonctionne l'association afin d'être en mesure de prendre la relève par la suite.

1. Rapport moral : présentation de l'association et de son fonctionnement

L'APE Caucade (06) a été créée le 12/10/2010 par 3 membres : *Cécile GRECO, Laëtitia CASTELLANI et Christophe DI FRAJA.*

Antérieurement il y avait 2 associations (PEP et FCPE) qui ont fusionné et à ce jour une seule et même association est représentative du groupe scolaire (maternelle et élémentaire).

Pour l'année scolaire 2020-2021, 36 membres ont été recensés. 35 membres étaient également élus représentants des parents d'élèves pour l'année 2020-2021.

L'Association est représentée par un Conseil d'Administration de 15 membres élus : *CALOMILI Cécile - SIMON Raïssa - HEBRARD Vanessa - GROSSO Olivier - WEISS Sophie - GARRIC Lucie - MARTINEZ Muriel - SLONSKI Sandrine- FRANÇOIS Laure - PINON Sarah - RASO Anne-Laure - LACOUR Mélanie - GULLINO Célia - LAPOIRIE Marion - BEREBI Joseph*

Et par un Bureau constitué d'une Présidente, *CALOMILI Cécile*, d'un Président adjoint, *GROSSO Olivier*, d'une Trésorière, *SIMON Raïssa*, d'une Trésorière Adjointe, *WEISS Sophie*, d'une Secrétaire Générale, *HEBRARD Vanessa* et d'une Secrétaire Adjointe, *GARRIC Lucie*.

Le bureau remercie le Conseil d'administration pour son soutien tout au long de l'année et la présidente remercie le bureau pour le travail effectué cette année.

Le CA et le Bureau sont là pour régir l'Association, la représenter en tant qu'entité pour les relations avec la mairie, le Rectorat, l'Inspection Académique et les directeurs respectifs.

Chaque membre de l'association dispose de la plus totale liberté d'opinion, de décision ou de vote dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Les membres actifs de l'Association ont des droits et des devoirs à respecter tels que prévus à l'article 6 des statuts.

Les droits des membres sont par exemple, la possibilité de s'inscrire sur les listes des représentants des parents d'élèves à élire pour siéger au Conseil d'école. Il est à préciser qu'il y a autant de représentants de parents d'élèves au Conseil d'école que de classes dans l'école.

Par conséquent, en élémentaire, 17 sièges sont à pourvoir (l'unité ULIS n'est pas considérée comme une classe à part entière, car les enfants sont inscrits et répartis dans différentes classes). En maternelle, 9 sièges sont à pourvoir. Les représentants des parents d'élèves suivants sont les suppléants.

De plus, ils peuvent participer et voter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires ; présenter leur candidature au Conseil d'administration ; demander à y assister et participer aux activités de l'association.

Parallèlement, les membres ont des devoirs qui sont par exemple : respecter le devoir de réserve,

participer à la vie associative et à son développement, aviser le Conseil d'administration de toute information importante relative aux activités de l'association ; communiquer au Conseil d'administration tout document important établi ou reçu dans les instances où il représente l'association ; verser sa cotisation annuelle à l'association qui s'élève à 5€ (reçu fourni lors du paiement de cette cotisation).

Nous en profitons pour rappeler que les membres de l'Ape sont des bénévoles et que faire partie de l'association c'est servir l'intérêt de tous les enfants et non pas notre intérêt personnel.

Comme nous le faisons chaque année, nous rappelons que les parents d'élèves ne peuvent pas prendre de photos des enfants dans l'enceinte de l'école lors des manifestations dans l'école. Cela pose un problème par rapport au droit à l'image. L'inspection ne cesse de me rappeler avant chaque manifestation l'importance du respect par l'APE du droit à l'image.

C'est pour cela, que nous vous stipulons, nous vous rappelons ce qui a déjà été acté lors de la dernière assemblée générale c'est-à-dire : « Ne pas photographier les enfants dans l'enceinte scolaire et sur le temps scolaire avec vos portables lorsque nous intervenons pour organiser des festivités. Les seules photos autorisées sont celles réalisées par les photographes bénévoles de l'APE et destinées aux parents d'élèves de l'école, après accord des Directeurs et des enseignants qui disposent d'une autorisation signée des parents pour le droit à l'image ».

Cette année nous avons convié les membres associés « de droit » de l'Association (comme le prévoient les statuts) que sont la Directrice de maternelle et le Directeur de l'élémentaire représenté par M. DE AZEVEDO Philippe, enseignant à l'école élémentaire de Caucade.

Il est bien entendu précisé qu'ils n'ont pas le droit de vote et ne sont pas éligibles au sein de l'Association.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés à l'AG de ce jour.

2. Rapport d'activités

L'année scolaire 2020-2021 a malheureusement été marquée par le coronavirus. Toutes les activités festives de l'APE ont été interdites par l'inspection et la mairie.

Dés lors, l'APE s'est mobilisée pour pallier cette défaillance comme elle le pouvait. De plus, elle est intervenue tout au long de l'année scolaire sur divers domaines.

-**Les travaux et la sécurité dans le groupe scolaire** : intervention de l'APE récurrente auprès de la mairie pour la réalisation des différents travaux au sein du groupe scolaire et pour renforcer la sécurité.

-**La conformité de la mise en application du protocole relatif au coronavirus** (notamment en matière d'hygiène et de désinfection des locaux).

-**De nombreuses interventions auprès de l'inspection** pour le remplacement des enseignants absents et non remplacés en période de coronavirus.

-**Les effectifs** : concertation avec les Directeurs sur l'augmentation éventuelle des effectifs afin de réitérer, si besoin, la demande d'ouverture d'une classe supplémentaire.

-**Les membres de l'association élus représentants des parents d'élèves** ont assisté aux différents conseils d'école.

-L'APE a participé à la réunion de présentation de l'organisation de l'ULIS implantée à l'école élémentaire

de Caucade à partir de septembre 2021.

-**La festivité de Noël** : l'APE a participé à l'après-midi de Noël organisé par M. Ben Ahmed, président de l'association Adam. Les enfants de maternelle et de l'élémentaire ont passé un moment avec le père Noël accompagné des mascottes de Dora et de Minnie. Les enfants sont repartis avec des chocolats.

-**L'APE a été en mesure de faire des dons** à l'école élémentaire et à l'école maternelle notamment grâce à des commerçants et de grandes enseignes qui ont été démarchées par les membres du bureau. Merci à ces donateurs.

Nous vous remercions de votre contribution et comptons sur votre soutien pour la nouvelle année scolaire.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés à l'AG de ce jour.

3. Bilan financier

Présentation des comptes par la trésorière Mme Raïssa Simon.

Tel que prévu à l'article 8 des statuts, la date de clôture des comptes est fixée au 31 juillet de chaque année.

Dès lors, le bilan financier présenté aujourd'hui s'arrête au 31 juillet 2021 et les recettes perçues en août et septembre seront présentées sur le bilan de l'an prochain.

Les sources de revenus ont été :

- rentrée discount (46,68 euros)
- dotation Mairie (pour les achats lors des élections :260,80 euros)
- Paiement de photos remis en retard (datant de l'année précédente)

Malheureusement en raison du coronavirus, nous n'avons pu organiser aucune festivité. Dès lors, mise à part rentrée discount et la dotation de la mairie versée chaque année pour les élections, l'APE n'a pas pu réaliser de recettes cette année.

Les dépenses (1767.13 euros) ont porté sur :

- dépenses de fonctionnement ;
- cotisations (carte bancaire, assurances) ;
- préparation des élections.

L'Association dispose au 31 juillet 2021 d'un solde de **2137.04 euros**.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés à l'AG de ce jour.

4. Renouveaulement du Conseil d'Administration

Actuellement, 15 membres sont élus au Conseil d'administration.

3 membres sortants : Célia GULLINO, Sarah PINON et Joseph BEREBI.

Membres se présentant au CA : NEBBULA Cyrielle, ESCOFFIER Blandine, LIMANE Djamal, DRID Sabrina

Membres élus rentrants : ESCOFFIER Blandine (23 voix), LIMANE Djamal (27 voix), NEBBULA Cyrielle (31 voix)

Sont donc élus :

CALOMILI Cécile - SIMON Raïssa - HEBRARD Vanessa - GROSSO Olivier - WEISS Sophie - GARRIC Lucie - MARTINEZ Muriel - SLONSKI Sandrine - FRANÇOIS Laure - RASO Anne-Laure - LACOUR Mélanie - LAPOIRIE Marion - ESCOFFIER Blandine, LIMANE Djamal, NEBBULA Cyrielle

5-Renouveaulement du Bureau

Sont élus par les membres du Conseil d'administration :

- Présidente : Madame CALOMILI Cécile, élue à l'unanimité.
- Président adjoint : Monsieur GROSSO Olivier, élu à l'unanimité.
- Trésorière : Madame SIMON Raïssa, élue à l'unanimité.
- Trésorière adjointe : Madame WEISS Sophie, élue à l'unanimité.
- Secrétaire : Madame HEBRARD Vanessa, élue à l'unanimité.
- Secrétaire adjointe : Madame GARRIC Lucie, élue à l'unanimité.

Le bureau remercie le Conseil d'administration pour la confiance renouvelée.

6. Préparation des élections des parents d'élèves

Les membres élus doivent être adhérents et à jour de leur cotisation.

Une seule liste électorale est présentée car il n'y a qu'une seule association de parents d'élèves. Cependant il faut garder à l'esprit qu'il est très important de voter quand même, car cela donne plus de poids à l'Association auprès des instances.

Au vu du contexte sanitaire, cette année le vote a lieu exclusivement par correspondance. Les parents d'élèves ont jusqu'au jeudi 7 octobre 2021 inclus pour remettre leur vote à l'enseignant de leur enfant. Le dépouillement sera effectué le vendredi 8 octobre 2021 conformément au texte en vigueur.

Les membres volontaires seront contactés pour aider à la préparation des élections (mise sous pli, dépouillement):

Les photocopies seront réalisées les membres du bureau.

La mise sous pli aura lieu le **lundi 27 septembre 2021 de 18h00 à 20h00** (salle des maîtres en élémentaire, le masque est obligatoire).

Les membres volontaires pour la mise sous pli sont : LAPOIRIE Marion - FRANCOIS Laure - SLONSKI Sandrine - MARTINEZ Muriel, LACOUR Mélanie - ESCOFFIER Blandine - LIMANE Massinissa - BABAKILA Shellie - MASSEAU Sophie - NEBBULA Cyrielle - ROSIER Patricia - SARAMITO Céline - HEBRARD Vanessa-CALOMILI Cécile-GROSSO Olivier-WEISS Sophie (sous réserve)

Si tout va bien, les enveloppes seront remises dès le lendemain aux enseignants afin qu'ils procèdent à la distribution aux élèves.

Nous aurons également besoin de volontaires pour le dépouillement du vendredi 8 octobre 2021 au matin : LIMANE Massinissa, OUADAH Dounya, ROSIER Patricia, LIMANE Djamel, ESCOFFIER Blandine (jusqu'à 10h), GROSSO Olivier, SIMON Raïssa, WEISS Sophie.

Les listes ont été établies avec au 14/09/2021 à 19h30 (sous réserve d'inscriptions supplémentaires auprès des directeurs ; les inscriptions sont possibles jusqu'au 24/09/2021) :

-17 titulaires et 5 suppléants en élémentaire

-9 titulaires et 4 suppléants en maternelle.

7. Questions diverses

-L'application WhatsApp : nous possédons un WhatsApp APE. Il va être remis à jour. Les nouveaux membres vont y être ajoutés s'ils sont inscrits sur ce réseau social. Dans le cas contraire, nous invitons les nouveaux membres à le télécharger car beaucoup d'informations passent par ce réseau. Les personnes qui se sont retirées de l'ape seront supprimées.

Nous vous rappelons que ce groupe existe pour échanger les informations et non pour débattre publiquement.

- FRANCOIS Laure soulève un problème pour la classe de M. MIRENZI car les chaises sont trop petites. Elles ont été achetées l'année passée pour l'ouverture de la classe de CE1-CE2 mais la classe est désormais une classe de CM1. De plus le carrelage est cassé en divers endroits.

- LAPOIRIE Marion demande ce qu'il en est des activités extra-scolaires et qui s'en occupe. M. DE AZEVEDO indique les gérants : Accueil du matin : M. DE AZEVEDO, Etude : Irène (à confirmer) Midi : Louisa en cogérance avec Yassine actuellement en congé paternité. Il ne faut pas hésiter à les contacter directement pour toute question.

- LAPOIRIE Marion demande si une intervention sur le harcèlement est prévue. CALOMILI Cécile indique qu'une association est intervenue l'an passé auprès des CM2. Il y a 3 ans c'est la MAE qui était intervenue. Une nouvelle intervention sera demandée lors du prochain Conseil d'école car il y a en effet beaucoup de violences verbales et physiques. Les enseignants en parlent en classe mais une intervention extérieure peut avoir parfois plus de poids auprès des élèves.

- CALOMILI Cécile précise que l'APE ne peut pas intervenir au nom d'un parent auprès d'un enseignant. S'il y a un problème avec un enseignant, c'est au parent de le régler en prenant RDV avec l'enseignant ou en faisant des démarches auprès du Directeur pour un cas de harcèlement par exemple. L'APE peut soutenir et suivre l'évolution de la situation mais ne peut intervenir à la place des parents.

- ROSIER Patricia indique qu'elle a beaucoup de mal à joindre l'économe et que le répondeur est toujours saturé. M. DE AZEVEDO lui précise que l'économe est à l'école à partir de 7h - 7h15. Il est conseillé d'envoyer un mail directement à l'économe.

- MARTINEZ Muriel rapporte les propos de parents d'élève qui ne comprennent pas pourquoi leurs enfants rentrent sans avoir fait les devoirs à l'étude. M. DE AZEVEDO précise qu'il s'agit d'une étude 'surveillée' et non 'dirigée'. Les élèves viennent de toutes les classes, il n'est pas possible de faire faire des devoirs tous différents pour 20 élèves en même temps. Les plus grands doivent se montrer plus autonomes, le surveillant de l'étude pouvant lui fournir une aide ponctuelle, mais en ce début d'année, la priorité est donnée aux CP qui ne peuvent pas encore faire seuls.

- LACOUR Mélanie demande si des actions, festivités sont prévues cette année. CALOMILI Cécile répond que c'est ce que l'APE souhaiterait mais il faut voir l'évolution de la situation sanitaire et faire en fonction des accords des instances (Directeurs, Mairie, Inspection). Les membres seront informés au fur et à mesure.

Nous vous remercions pour votre présence.

L'Assemblée Générale est levée à 20h00.

Fait à Nice en 3 exemplaires,

La Présidente

CALOMILI Cécile



La Secrétaire Générale

HEBRARD Vanessa

